DAF 2025 \_000856

Marché public de service

Cadre du Mémoire Technique

(MT)

Accord-cadre avec émission de bons de commandes, reconductible.

**Conducteur d’opération :**

Service d’Infrastructure de la Défense SID Sud-Est

**Maitre de l’ouvrage :**

État

\*\*\*

Ministère des Armées

**Service en charge du suivi de l’exécution des prestations :**

Unité de Soutien de l’Infrastructure de la Défense (USID) de Grenoble

*Représenté par le chef de la section exploitation de la maintenance (SEM)*

Objet de l’accord-cadre :

Maintenance préventive et corrective des installations anti-intrusion, contrôle d’accès, interphonie et vidéosurveillance de la base de défense de Grenoble – Annecy – Chambéry – Gap - Saint-Christol

Département de l’Isère (38)

CONTRAT SENSIBLE

|  |  |
| --- | --- |
| **Éléments du mémoire *(et notation maximum par élément)***  ***Les éléments demandés ci-après devront être explicités de façon complète, précise et concise*** | **Descriptif proposé par le candidat**  ***(en cas de renvoi à un document annexe, le candidat indiquera impérativement les références – n° de pages et chapitres concernés)*** |
| **1. Appropriation de la mission : 8,75 points**  Fournir une décomposition des temps d’intervention associée à la décomposition du prix F2 annuel de maintenance préventive par site et/pi par type d’équipements. |  |
| **2. Organisation et moyens dédiés à la réalisation des prestations sur le périmètre géographique : 12,25 points**   * 1. Organigramme, nombre de personnels, CV, formation ou qualifications (5,25 points) ;   2. Mode de fonctionnement prévu en heures ouvrables avec moyens et matériels associés. Organisation territoriale du soutien technique (7 points) ; |  |
| **3. Continuité de service : 10,5 points**  Le candidat fournit les éléments permettant de juger la prise en compte des niveaux de criticité prévus au marché, et le cas échant, l’organisation de l’astreinte. |  |
| **4. Dispositions sociales spécifiques : 3,5 points**  Le candidat décrit les dispositions de sécurité des personnels prises pour limiter les risques liés à l’interférence entre les activités du soumissionnaire, les occupants, les installations, et les matériels : EPI, EPC, formations…  Le candidat décrit les dispositions prises pour la protection des données et informations relatives à la mise en œuvre d’un contrat sensible. |  |